

49

Commission permanente

Séance du 13 mai 2024



Rapporteur : Mme MOTEL

49416

35 - Coopération et solidarité internationales

Projet Ille-et-Vilaine Terre de jeux sans frontières

Le lundi 13 mai 2024 à 14h22, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h23.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente du 6 décembre 2021 relative à la convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Breizh insertion sport dans le cadre du projet "L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières" et du 27 mars 2023 relative au premier avenant de cette convention ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Exposé :

Le Département est lauréat de l'appel à projets « Sport et coopération » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères avec le projet intitulé « L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières ».

Ce projet constitue le volet international du label « Terre de jeux 2024 » délivré dans le cadre de l'organisation en France des jeux olympiques et paralympiques. Il se déroule sur quatre années, de juillet 2021 à juillet 2024 avec pour objectif de développer des projets de coopération dans le domaine du sport avec les territoires de coopération du Département, à savoir le Judet de Sibiu en Roumanie, la Province de Sefrou au Maroc, les îles anglo-normandes et la Région de Mopti au Mali (coopération suspendue en 2023). Il s'agit ainsi de favoriser l'accès au sport pour toutes et tous, dans l'esprit d'égalité, de solidarité et de partage.

Pour mener à bien ce projet, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a octroyé au Département une subvention de 225 200 euros pour la période 2021-2024. Cette recette a été intégralement versée de la façon suivante : 45 200 euros en 2021, 104 500 euros en 2022 et 75.500 euros en 2023, à la suite de l'envoi des bilans intermédiaires.

Sur la période 2021-2023, une partie de ces recettes a été reversée aux associations Breizh insertion sport et Solidarité 35 Roumanie pour développer les échanges de jeunes autour du sport avec la Province de Sefrou et le Judet de Sibiu en Roumanie. Les montants alloués pour les 3 premières années étaient de 49 500 euros pour Breizh insertion sport et de 8 000 euros pour Solidarité 35 Roumanie.

Pour l'année 2024, dernière année du projet, deux temps forts sont en préparation :

- L'événement Fest N'Mouv porté par l'association Breizh insertion sport se déroulera du 22 au 24 mai 2024 au stade du Commandant Jean Bougouin à Rennes. Cette manifestation s'adresse aux jeunes et adultes en situation de fragilité sociale, psychologique ou économique d'Ille-et-Vilaine. L'événement proposera une pratique sportive « ouverte » : les personnes peuvent venir pour pratiquer un sport d'une façon spontanée avec un large choix de pratiques collectives ou individuelles. L'objectif est de favoriser la santé, l'inclusion, l'insertion professionnelle et les rencontres interculturelles entre participants. Ainsi, il est proposé d'accueillir une délégation marocaine de la Province de Sefrou composée de huit personnes et d'organiser des activités culturelles, parallèlement aux activités sportives. Lors de cet événement, un colloque sera organisé sur la thématique de l'engagement et les participants internationaux y contribueront.

- La journée olympique aura lieu le 4 juin 2024 au stade Robert Poirier. Elle est organisée par le Comité départemental sportif et olympique pour les collèves breilliens qui participent au dispositif « Classes olympiques ».

A cette occasion, il est proposé d'accueillir :

- vingt-cinq élèves roumains de l'école Constantin Noica de Sibiu,
- dix élèves des îles anglo-normandes de Jersey, Guernesey et pour la première fois d'Aurigny (une juridiction indépendante qui fait partie du baillage de Guernesey et qui a rejoint la coopération l'année dernière).

Un défilé des équipes, ainsi que plusieurs ateliers et défis leur seront proposés. La délégation roumaine participera également aux manifestations prévues à l'occasion du passage de la flamme olympique le 1^{er} juin 2024.

Afin de mener à bien les actions présentées ci-dessus, il est proposé de reverser une partie des

75.500 euros de recettes obtenues de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères comme suit :

- 7 000 euros à l'association Breizh insertion sport pour l'accueil et la prise en charge de la délégation de huit personnes provenant de la Province de Sefrou du Maroc (préparation des participants, frais de visas, transport, hébergement et restauration),

- 22 600 euros à l'association Solidarité 35 Roumanie pour l'accueil et la prise en charge des vingt-cinq élèves du Judet de Sibiu et de leurs accompagnants (préparation des participants, transport, hébergement et restauration). Il s'agit d'un montant maximum, qui sera ajusté selon les dépenses réelles.

Ces propositions font l'objet d'un deuxième avenant à la convention signée avec l'association Breizh insertion sport pour la période 2021-2024 et d'une convention avec l'association Solidarité 35 Roumanie, joints en annexe.

Les subventions correspondantes seront imputées sur l'enveloppe 2021SERIF013 Ligne 65-048-65748 (P101).

Par ailleurs, dans le cadre de la journée olympique du 4 juin, le Département prendra directement en charge les frais liés à la venue des dix jeunes des îles anglo-normandes prévus par le projet (transport, hébergement et restauration), pour un montant maximum de 5 000 euros.

Décide :

- d'attribuer deux subventions pour un montant total de 29 600 euros aux associations ci-dessous :

. 7 000 euros au profit de l'association Breizh insertion sport,
. 22 600 euros au profit de l'association Solidarité 35 Roumanie,
correspondant à une partie des recettes octroyées au Département par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour mener des actions dans le cadre du projet "L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières" ;

- d'approuver les termes du deuxième avenant à la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Breizh insertion sport, joint en annexe 1 ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Solidarité 35 Roumanie concernant le projet "L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières", joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces documents.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 mai 2024

ID : CP20242329

Pour extrait conforme